

A Québec, le maire est allé le complimenter à la descente du bateau ; à Montréal, le pavillon britannique flottait sur les édifices publics, tels que l'Hôtel-de-Ville, le Palais de Justice, etc. ; des ministres fédéraux, à Outaouais, sont venus au-devant de Son Excellence. Qui sait ? Les journaux de Toronto auront peut-être demain des articles respectueux pour le Vieillard du Vatican. Et si je voulais parler de cette chose qui tient tant de place dans la vie politique, les diners officiels, j'ajouterais que Mgr Conroy y a été traité comme le représentant du Pape-roi.

On nous objectera que nous ne sommes qu'une colonie, une nation au berceau..... — C'est-à-dire que nous ne saurions exercer beaucoup d'influence sur la destinée du prisonnier du Vatican. C'est vrai : nous ne pouvons pas grand'chose ; mais nous faisons ce que nous pouvons. Combien de grandes puissances oseraient en dire autant ? Nous avons déjà demandé — sans attendre qu'on nous pressât de le faire — au gouvernement britannique de s'intéresser à l'indépendance de Pie IX. Nos hommes d'état l'ont défendu dans les parlements, et ils ont prononcé son éloge dans les réunions académiques.

Quoiqu'il en soit, l'envoi d'un délégué apostolique en Canada est un événement très important en lui-même, et qui fera certainement époque dans notre histoire. Ce n'est pas la première fois, sans doute, que le Saint-Siège députe quelqu'un vers une église particulière, mais le fait est assez rare, croyons-nous. La plus célèbre de ces missions extraordinaires dans les temps modernes, est celle du Cardinal de Tournon en Chine.

La position qui est faite aujourd'hui à l'Eglise dans beaucoup de pays, pourrait bien rendre ces délégations plus fréquentes. Si les gouvernements refusent de reconnaître le pouvoir du Saint-Siège, celui-ci finira peut-être par n'envoyer ses représentants qu'aux autorités religieuses. Telle est la pensée que j'ai entendu exprimer par un ancien chargé d'affaires du Saint-Siège.

Si notre condition politique nous avait permis d'établir des relations diplomatiques avec la cour de Rome, cette mission extraordinaire n'aurait probablement pas eu lieu. Elle serait entrée dans les attributions du nonce ou inter-nonce fixé auprès de notre gouvernement. C'est ordinairement ce qui arrive dans les états qui entretiennent des relations officielles avec le Pape.

Cet avantage peut nous être réservé dans un avenir plus ou moins prochain. Les envoyés du Pape, repoussés des cours eu-